**Mémorial Serge HOATUA**

**Règlement de la course.**

**1 - Date de la course**

Le Mémorial Serge HOATUA se tient chaque année au mois de novembre à Tautira, sous l’égide de la Fédération Tahitienne de Va’a et de la Fédération Tahitienne de Kayak. La date est fixée par la Fédération Tahitienne de Va’a, et prend place dans le courant du mois de novembre pour être le plus proche possible de la date anniversaire du décès de Serge HOATUA, le 1er/11/1999.

**2 – Catégories et inscriptions**

La course est ouverte à tous les rameurs à jour de leur licence, et dans toutes les catégories hommes et femmes, en V1 pour les Vétérans, Seniors, Juniors, Cadets, et en K1 pour les Vétérans et Seniors.

**IMPORTANT** / Les inscriptions auront lieu au siège de la Fédération Tahitienne de Va’a, Fare Hotu à Pirae du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 (Tél : 450544 – Fax :450546 – [ftvtutu@gmail.com](mailto:ftvtutu@gmail.com)). Les inscriptions peuvent être faites sur place, le jour de la course, mais à condition de pouvoir présenter se licence à jour des cotisations.

Les inscriptions en kayak sont assurées par la Fédération de Kayak sur place le jour de la course.

**3 – Départs, arrivée et parcours**

Le départ et l’arrivée sont jugés sur la plage de Tautira.

Le parcours relie la plage point de départ, par le récif extérieur en direction de Pueu. Les rameurs entrent dans le lagon par la passe de Pueu et retournent vers le village de Tautira par l’intérieur, puis ils contournent la bouée située au fond de la baie près du pont de la rivière Vaitepiha et rejoignent ensuite la ligne d’arrivée située devant la plage. (voir plan)

Les Hommes (Seniors et Vétérans, K1 et V1) effectuent deux fois ce parcours sans s’arrêter au premier tour. Ils partent en premier et en deux temps, les K1 d’abord, les V1 ensuite.

Les Femmes, les Juniors et les Cadets effectuent une fois ce parcours. Ils partent en dernier.

**4 – Respect des consignes**

La course est inscrite au calendrier officiel de la Fédération Tahitienne de Va’a, et à ce titre, elle est placée sous son autorité pour tout ce qui concerne la course elle-même (inscriptions, contrôle des licences, départs et arrivées, pointages et classements). La Fédération Tahitienne de Kayak assure les inscriptions et le relevé des chronos pour les kayakistes.

Les rameurs doivent impérativement respecter les consignes des organisateurs et de la Fédération, notamment l’alignement du départ et le contournement des bouées placées pour leur sécurité. Tout contrevenant s’expose à une disqualification d’office. Tout comportement contraire à l’esprit sportif pourra être sanctionné par la Fédération. Le départ est donné par le directeur des courses de la Fédération Tahitienne de Va’a.

**5 – Droits d’inscription**

L’inscription est de 2500 F CFP pour les Seniors et Vétérans et 2000 F CFP pour les Femmes, Juniors et Cadets. Ces sommes comprennent le droit d’inscription, l’autocollant avec le numéro d’inscription qui doit être placé bien visible à l’avant droit de l’embarcation, le tricot de la course, une barquette repas et une boisson. Les bénéfices de la course sont déposés sur un compte au profit des enfants de Serge HOATUA jusqu’à leur majorité.

**6 – Droit à l’image**

La course fait l’objet d’une médiatisation, en général assurée par les différents médias (télévisions, radios, presse écrite, presse internet) qui assurent la couverture de l’évènement et les interviews.

En outre, la société TIARE PRODUCTION, contactée par le comité organisateur, réalisera des reportages, magazines, clips et DVD lors de cet évènement Mémorial Serge HOATUA.  
En participant à la course édition 2009, chaque rameur accepte d’être filmé lors des prises de vue tournées au moment de cet évènement, par la société TIARE PRODUCTION, représentée par Monsieur André Teuiavahiani VOHI.

Tout rameur inscrit donne l’autorisation expresse que son image, sa voix et tout ce qui le concerne puissent être fixé à titre gracieux et cède tous les droits à la société TIARE PRODUCTION en vue de la vente de DVD, de reportages, magazines, de clips et de séquences filmées au niveau local et international, et de diffusion.

L’autorisation et la cession des droits couvrent dans le secteur commercial ou non commercial, public ou privé :

-          la vente en vue de diffusion et de rediffusion des séquences filmées et enregistrées par la Société Tiare Production, sur les chaînes locales et internationales, en extraits ou en intégralité,

-          l’exploitation sous forme de vidéogramme (DVD) et support graphique (jaquette de DVD)

-          la commercialisation du dit DVD contenant des séquences filmées et enregistrées par l’équipe de la Société Tiare Production en extraits ou en intégralité,

-          la mise en ligne d’extraits ou de l’intégralité des séquences filmées et enregistrées, sur les réseaux Internet.

Cette autorisation est concédée pour les pays du monde entier pour une durée illimitée à compter de la date d’inscription, donnant droit à participer à l’évènement Mémorial Serge HOATUA 2014 en V1 et en K1.

*Le comité organisateur*